

# L'info de BELLAC

## n°1

Accueil ouvert tous les jours de 16h à 20h



### **Le mot du Maire**

*Une nouvelle équipe municipale enthousiaste, volontaire, compétente, dynamique, au travail dès son installation et qui ne ménage ni son temps ni ses efforts : ouverture de la piscine, navettes vers Saint-Pardoux, nettoyage du cimetière, préparation de la rentrée scolaire, prévisions sanitaires liées à la COVID, nettoyage des rues, une bonne centaine de rencontres avec des particuliers, des contacts et des projets par dizaines.... Et pourtant rien ne nous est épargné : en arrivant à la mairie, nous avons trouvé des services totalement désorganisés, pas de directeur général des services, pas de responsable des services financiers, plus de responsable de la communication, pas d'organisation prévue pour août (qui nous oblige à fermer l'accueil de la mairie deux après-midi par semaine en août...), une gestion plus qu'hasardeuse de la maison de santé (qui aux dernières informations, n'accueillerait qu'un seul médecin, deux cabinets d'infirmiers et deux associations d'aide et de soins à domicile), des décisions prises pour fournir du matériel au Tiers Lieu sans convention, un budget de fonctionnement du CCAS en déficit qui nous oblige à utiliser toutes ses réserves...*

*Nous ne sommes pas élus pour nous plaindre !*

*Alors, nous avons décidé de prendre chacun des problèmes à bras le corps et nous allons trouver de bonnes solutions.*

*Avec la nouvelle équipe municipale, avec la population de Bellac (qui massivement s'est prononcée pour le changement), nous allons réussir à redonner vie et fierté à notre cité.*

*Très belle fin d'été à tous et rendez-vous en septembre pour une rentrée dynamique et prometteuse.*

*Avec mes meilleurs sentiments.*

*Le maire,  
Claude Peyronnet*



### NAVETTE SAINT- PARDOUX

Dans l'attente de l'ouverture de la piscine de Bellac prévue le 1<sup>er</sup> Août, la Municipalité a, dès le 8 Juillet, mis en place une navette gratuite, les lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30 pour se rendre au Lac de Saint-Pardoux (Plage de Santrop). Ce dispositif a été ouvert à tous (ados, adultes seniors), il était accompagné par Céline, maître nageuse.

*Véronique Barriat*



### PISCINE

Le samedi 1<sup>er</sup> août, la piscine ouvrira ses portes chaque jour de 10h30 à 19h30 dans le respect du protocole COVID. Des créneaux horaires seront proposés.

Il est fortement recommandé de téléphoner au 05.55.60.25.81 ou au 06.70.11.24.74 pour s'inscrire sur une plage horaire ou via le lien <https://piscine-bellac.webnode.fr/>

Leçons de natation à voir avec le MNS.

Aquagym les mardis et jeudis à partir de 19h30 sur inscription.

*Véronique Barriat*



### RENTREE DES CLASSES

Les écoliers reprendront le chemin des écoles dès le 1er septembre 2020 avec une pré-rentée pour les institutrices le 31 août. Cette rentrée se fera selon les normes sanitaires du moment.

**Ecole des Rochettes et Charles Silvestre, Directeur : M. PIGNON**

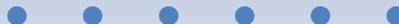
**Maternelle Jolibois, Directrice : Mme MONTGOMERY**

**Maternelle Giraudoux, Directrice : Mme CARTE**

Les garderies du matin et du soir restent inchangées par rapport à l'an passé : dès 7h30 et jusqu'à 18h30, le mercredi jusqu'à 12h30.

Un sondage sera organisé très rapidement à la rentrée pour voir les besoins en garderie du matin et éventuellement du soir, pour les parents travaillant en dehors de Bellac

*Véronique Barriat*



### LE CIMETIERE REVIT

Rabaissée depuis trop longtemps au rang de vulgaire friche urbaine, la partie du cimetière relevant du **domaine public** vient de retrouver depuis quelques jours, sa dignité.

**Mi-juillet**, sur l'impulsion de la nouvelle municipalité, les services de la Commune prennent le problème à bras le corps. Une équipe issue des services voirie et espaces verts s'arme de rotatifs, de tondeuses, de taille-haies et désherbe manuellement. Il aura fallu pas moins de 6 jours de travail à, en moyenne journalière, 4 agents, pour que le cimetière soit de nouveau un **lieu respectueux des personnes qui y reposent et des familles qui les visitent**.

Cette opération « coup de poing », menée sans aucun pesticide, ne restera pas sans lendemain. Notre objectif ? Tout simplement, que le cimetière soit **régulièrement entretenu**. Désormais **quatre passages par an sont prévus**, environ. Compte-tenu de nos effectifs et des autres tâches qui nous incombent, nous n'avons pas actuellement la possibilité de faire plus. Tout ne sera pas parfait et **régulier ne veut pas dire permanent**. Entre deux passages, certaines herbes auront bien sûr fini par grandir. N'en concluez pas pour autant que le cimetière est laissé à l'abandon.

Restera par ailleurs à traiter le problème délicat des **concessions privées** dont certaines sont réellement laissées à l'abandon par les familles, souventes fois pour des raisons que l'on peut comprendre. Mais chaque chose en son temps.

Notre **feuille de route** tient en trois mots:

- **Respect pour la personne inhumée et sa famille,**
- **Le plus de nature possible,**
- **Le moins d'intervention humaine possible.**

Dans cette optique, les services municipaux vont se pencher sur de **nouvelles implantations végétales et de nouvelles techniques de désherbage**.

**Si ce projet vous séduit et si vous venez régulièrement au cimetière, commencez à y réfléchir aussi de votre côté. Nous en reparlerons le moment venu ....**

Que le cimetière devienne, selon le besoin ou l'envie du moment et de chacun, un lieu de quiétude, de sérénité et de recueillement, voire l'occasion d'une simple déambulation, **c'est l'affaire de tous**.

*Jean-Yves Audoux*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous informer ou participer à la vie de votre commune, voici vos élus dans le domaine de :

### CULTURE /VIE ASSOCIATIVE



Viviane LAVERGNE  
1ère adjointe

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME



Jean-Pierre GAINAND  
adjoint



Jean-Yves AUDOUX  
délégué à l'habitat et  
au cimetière

### FINANCES



Christiane BRIOLANT  
adjointe



Michel LAVERGNE  
délégué au tourisme



Marc RESSOT  
délégué au commerce,  
à l'artisanat et au marché

### TRAVAUX



Martial COSSON  
adjoint



Aline LARANT  
adjointe



Jean POUYET  
Délégué insertion, jeunesse

### SPORT



Jean-Marie ROCH  
adjoint



Véronique BARRIAT  
adjointe



Michèle DUFOURNEAU  
déléguée

### AFFAIRES SCOLAIRES / PETITE ENFANCE

### ENVIRONNEMENT



Valérie DIOTON  
déléguée



Martial RIVET  
adjoint



Karim ISMAEL  
Délégué citoyenneté

### TRANQUILITE URBAINE / CITOYENNETE

### COMMUNICATION



Alice MAURY  
déléguée



Charles HODENCQ



Véronique COUTURIER



Sandrine TINDILLIER



Monique MAISONNIER

Anne-Marie SINGEOT  
Conseillère communautaire  
déléguée



### Elus de la liste ENSEMBLE POUR BELLAC



Corinne  
HOURCADE-HATTE



Pierre-Charles  
MOREAU



Pierrette  
THEVENOT



Thierry  
SPRIET



Françoise  
JALLET

Les photos manquantes ne nous sont pas parvenues

## Pharmacies de garde

Vendredi 7 août : PAILLER

Vendredi 14 août : CHEVALIER

Vendredi 21 août : PAILLER

Vendredi 28 août : CHEVALIER

Vendredi 4 septembre : LAMOUREUX

Vendredi 11 septembre : PAILLER

Vendredi 18 septembre : CHEVALIER

Vendredi 25 septembre : LAMOUREUX

Vendredi 2 octobre : CHEVALIER

Vendredi 9 octobre : PAILLER



**Pharmacie CHEVALIER : 05.55.68.75.87**

**Pharmacie LAMOUREUX : 05.55.68.10.52**

**Pharmacie PAILLER : 05.55.68.15.86**



### Don du sang (sous réserve de modifications)

**Au Centre Culturel Municipal**

Jeudi 20 août de 15h à 19h

Jeudi 29 Octobre de 15h à 19h

Contacts : 05.55.33.09.03, colette.dupic@efs.sante.fr



### Permanences

#### CCAS à la Mairie (Christophe MICHAUD)

Lundi de 8h30 à 12h

Mercredi 8h30 à 12h Présence d'Aline LARANT, adjointe

Vendredi 8h30 à 12h

En raison des congés d'été et de l'incertitude sanitaire, nous ne pouvons vous donner les dates des permanences CAF, MSA, CARSAT, AGIRC-ARRCO, C.I.C.A.S, UFC-Que Choisir, ainsi que du Conciliateur de justice.



### Usage de l'eau :

#### de la situation de vigilance à l'état de crise renforcée

Depuis le 30 juillet et probablement pour quelques temps encore, la Haute-Vienne est soumise à des mesures de restriction de l'usage de l'eau décidées par le préfet. Certaines concernent directement les particuliers.

Ce bulletin n'est pas le lieu pour en présenter le détail puisqu'elles peuvent évoluer en fonction de la situation hydrométrique. Vous pouvez néanmoins obtenir tous les renseignements nécessaires, actualisés au jour le jour, en appelant la mairie au 05 55 68 10 61 ou en consultant le site internet de la préfecture, mot clé « sécheresse ».

## Mot de la liste

### ENSEMBLE POUR BELLAC

Déjà des signes négatifs !

Le jeu démocratique a donné son verdict dans une atmosphère dégradée par la Covid 19 avec une abstention record de 43,09%. La liste « Ensemble pour Bellac » siège désormais avec cinq élus sur les bancs de l'opposition et nous remercions les électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance. Nous serons vigilants, motivés, porteurs d'idées et favorables au dialogue.

Mais le ton des premiers conseils municipaux et le comportement des élus majoritaires sont source d'inquiétude pour les six années à venir. Et, malgré notre avertissement sur le cumul des indemnités, la majorité a été tenue de revoir sa copie et d'enlever la majoration qu'elle s'était votée. Pas très sérieux !

D'autres signes montrent que la principale volonté de la majorité est de détricoter les réalisations de la dernière mandature, faisant ainsi fi du principe de la continuité républicaine. Pas sûr que les Bellachons en soient les bénéficiaires.

Ensemble pour Bellac :

Corine HOURCADE-HATTE-Françoise JALLET-

Pierre-Charles MOREAU—Thierry SPRIET-

Pierrette THEVENOT



#### Collecte des déchets verts lundi et mercredi selon le secteur :

**Secteur Nord**, les lundis : 3, 17 et 31 Août. 14, 21 et 28 Septembre. 5 et 12 Octobre.

**Secteur Sud**, les mercredis : 5, 19 Août. 2, 16, 23 et 30 Septembre. 7 et 14 Octobre

**Collecte des encombrants** : 24 août et 2 novembre

#### Interdiction des dépôts sauvages

Est-il encore utile de rappeler que les dépôts sauvages sont interdits ? Sans doute. Et pourtant, compte tenu des nombreux services mis en place (collecte des encombrants, déchetteries, tri sélectif, collecte des ordures ménagères, collecte des déchets verts), les dépôts sauvages n'ont aucune raison d'être.

Il est donc logique que les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes.